REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-128 / CABINET

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 27/11/2025

Délibération n° AP-2025-128 – Dénomination de bâtiments et voiries appartenant à la Collectivité Territoriale - Maison des Cultures et des Mémoires de Guyane

L'an deux mil vingt cinq et le jeudi 27 novembre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents : M. Gabriel SERVILLE, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, M. François BAGADI, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA, M. Lucien ALEXANDER, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Mirta TANI, Mme Isabelle VERNET, M. Akama OPOYA, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés : Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Madame Samantha CYRIAQUE, Monsieur Thibault LECHAT VEGA a donné procuration à Monsieur Lucien ALEXANDER, Monsieur Emmanuel PRINCE a donné procuration à Monsieur Patrick COSSET, Madame Sherly ALCIN a donné procuration à Monsieur Christian NOKO, Madame Catherine LÉO a donné procuration à Madame Magda SOESANNA, Madame Audrey MARIE a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Crépin KEZZA a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Gabriel SERVILLE, Madame Sergina TELON a donné procuration à Madame Léda GEORGES MATHURIN, Monsieur Jocelyn Roger THERESE a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Madame Patricia SAID

Etaient absents : M. Jean-Luk LEWEST, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Boris CHONG-SIT, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Claude PLENET, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, M. Benfélino WAARHEID, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°AP-2023-15 en date du 6 mars 2023 portant création d'une Commission de dénomination des équipements de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Vu le rapport n° AP-2025-116-10 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Aménagement du territoire, Logement, Politique de la ville et de l'habitat, Valorisation du patrimoine immobilier et foncier, Désenclavement, Transport, Energie, Déchets, Environnement, Biodiversité, Développement durable du 26/11/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-116-10

ARTICLE 1 : DECIDE de dénommer la Maison des Cultures et des Mémoires de Guyane :

Christiane TAUBIRA

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

42 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Marie-Lucienne RATTIER, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM, Mme Keena Annick LEONCE, M. Akama OPOYA
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 27 novembre 2025.
Date d'envoi en préfecture : 04/12/2025
Date de retour préfecture : 04/12/2025
Certifié exécutoire le : 04/12/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20251127-lmc179806-DE-1-1
Publiée le : 04/12/2025

* Le Président



Gabriel SERVILLE